

## Éditorial

### Peut-on s'appropriier socialement les biotechnologies ?

Éradiquer la poliomyélite de la surface de la terre paraît souhaitable et techniquement accessible à la majorité des Européens. Pourtant le virus continue à sévir. Certains, en Europe même, refusent les risques individuels accompagnant l'acte de vaccination. À travers le monde, d'autres, plus nombreux, n'ont tout simplement pas les moyens d'accéder aux vaccins ou de les produire. . .

Lutter contre la faim est invoqué par tous. Mais, au-delà du souhait général, on ne s'entend ni sur les modalités techniques, ni sur les conséquences économiques, politiques et environnementales de l'acte de produire des aliments en suffisance, encore moins sur la prise en charge (individuelle, collective, solidaire ?) de son coût. . .

De nouvelles technologies, dérivées de l'avancée des connaissances et dont on estime qu'elles pourraient être plus performantes que les précédentes, sont souvent proposées pour faire face aux multiples crises biologiques que connaissent les sociétés humaines. Simultanément cependant, des voix s'élèvent pour dénoncer les risques et les injustices créés par ces techniques et pratiques nouvelles. Les conflits qui en dérivent génèrent des contrôles, et en retour ceux-ci attisent de nouveaux conflits. . . L'impression d'une malfaisance scientifique et technologique s'installe insidieusement dans l'opinion. Le public a du mal à suivre et à s'approprier le savoir biologique et médical que la recherche accroît et renouvelle en permanence. Il se persuade vite qu'un fossé se creuse chaque jour un peu plus entre lui et les biologistes, les médecins et les ingénieurs ; il redoute les décisions prises, craint les manipulations et perd confiance. Les incertitudes scientifiques concernant les risques induits par ces biotechnologies alimentent ses craintes.

S'agit-il d'une crise de circonstance ou d'un processus de divorce inéluctable ? Comment, à l'opposé, imaginer faire converger l'évolution des connaissances biologiques et technologiques avec celle des représentations collectives, des systèmes de valeurs, des règles d'usage et d'appropriation des ressources vivantes ?

L'évolution de la perception des OGM végétaux par la société française illustre bien la multiplicité et la complexité des questions qui se posent de façon générale à propos des biotechnologies nouvelles. En 1998, l'État décide en France d'un moratoire concernant la culture des plantes obtenues par transgénèse (OGM) et l'usage des produits qui en dérivent. Il répond, ce faisant, aux interrogations de l'opinion publique auxquelles les biologistes n'ont pas répondu de façon convaincante. Le moratoire a pour objectif de réunir les conditions permettant une gestion maîtrisée des OGM végétaux. Des études sont commanditées pour établir les connaissances nécessaires à des évaluations approfondies des bénéfices que l'on peut en attendre, et des risques qu'ils font encourir. Des réflexions et des négociations sont menées pour élaborer les dispositifs institutionnels d'évaluation et les instruments d'une biovigilance permanente. Cette démarche se prolonge en 1999 à l'échelle européenne par l'adoption d'un « moratoire européen de fait ». Une directive européenne traitant de l'autorisation de mise sur le marché est promulguée en 2001 ; et, en 2002 et 2003, des règlements communautaires prévoient les procédures à suivre en matière de traçabilité et d'étiquetage.

Quel bilan net peut-on tirer aujourd'hui de ces moratoires ? Les études, réflexions, négociations et encadrements réglementaires exigés en 1998 en application du principe de précaution ont produit les connaissances, les instruments d'évaluation et les textes attendus. L'étiquetage des produits alimentaires est réalisé, les consommateurs peuvent s'en rendre compte. Mais, dans le même temps, la recherche fondamentale et appliquée sur des OGM nouveaux, qu'ils soient végétaux, animaux ou microbiens, a régressé. Les entrepreneurs restent prudemment dans l'expectative et se gardent de prendre des initiatives. La culture d'OGM végétaux en France est passée de quelques milliers d'hectares en 1998 à quelques dizaines en 2003. Dans le même temps, le marché de produits importés, dûment étiquetés, dérivés d'OGM végétaux cultivés ailleurs, s'est accru en Europe, y compris en France.

En dépit de ce bilan contrasté, l'État hésite encore à mettre en place les instruments d'évaluation institutionnelle que justifie la situation nouvelle. La décision d'engager une nouvelle politique n'est pas prise. L'opinion publique, pour sa part, ne s'est pas appropriée les résultats des études, réflexions et négociations qui avaient été exigées en son nom. Non seulement le doute planait sur les OGM végétaux de 1998, mais aujourd'hui il plane aussi sur les connaissances demandées pour contrôler ces OGM. Qui saurait se satisfaire du résultat de ces années de moratoire ? Le hiatus entre biologie et société est toujours là !

Ce constat est préoccupant. Il conduit à s'interroger sur la place et le rôle des sciences dans nos sociétés contemporaines, et, au-delà, sans doute, sur la nature de la démarche scientifique. Ces questions étant au cœur du projet éditorial de *NSS*, il nous revient d'apporter une attention particulière au devenir des OGM, qui constituent un cas d'école, exemplaire et d'actualité.

Jean-Claude Mounolou